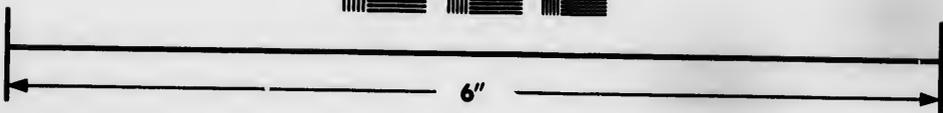
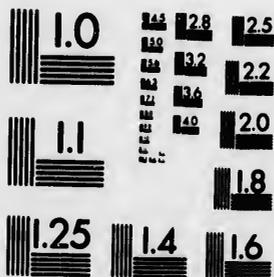


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

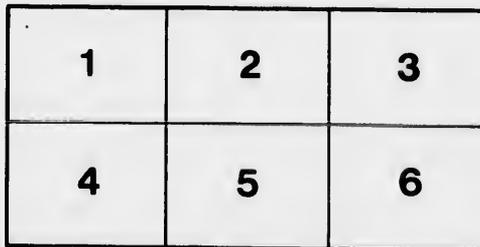
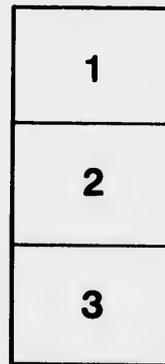
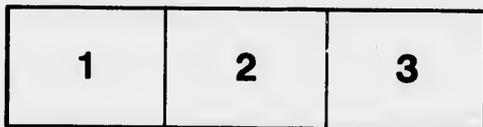
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

4e 1890 LA double

SITUATION FINANCIÈRE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISCOURS DE M. G.-A. NANTEL

DÉPUTÉ DE TERREBONNE

Prononcé à la Chambre d'Assemblée, le 12 décembre 1890.

QUÉBEC

1890

HJ
795
Φ 8 N 3578
1896

S

M. L.

Je
surto
et de
tique
posé

Ils
vérita
en ex

Je
sant
s'imp
tique

J'e
quent
ne so
rable
irrécu
voulu
trava
sur n
absen
qu'ils
consen
défenc
dins:
note f

LA
SITUATION FINANCIÈRE
DE LA PROVINCE DE QUEBEC

DISCOURS DE M. G.-A. NANTEL
DÉPUTÉ DE TERREBONNE

Prononcé à la Chambre d'Assemblée, le 12 décembre 1890.

M. L'ORATEUR,

Je me lève avec une certaine timidité pour parler sur le budget, surtout après les discours des honorables députés de Sherbrooke et de Montréal No. 5 qui ont si éloquemment dénoncé la politique du gouvernement et porté, avec tant de vigueur à l'exposé budgétaire des coups dont il ne se relèvera pas.

Ils ont placé, clairement, franchement, devant le pays, la véritable situation financière de la province, et nous devons leur en exprimer une sincère reconnaissance.

Je ne veux nullement marcher sur leurs brisées en me proposant de soumettre à la Chambre une série d'observations qui s'imposent à mon attention, et compléteront, je l'espère, la critique du budget.

J'exprimerai d'abord mes regrets de voir que l'habile, l'éloquent député qui possédait à fond tous les secrets de nos finances, ne soit plus ici pour critiquer l'exposé budgétaire de l'honorable trésorier. Ses calculs étaient précis, ses propositions irréfutables, ses prévisions extraordinairement justes. On a voulu jeter le ridicule sur ses travaux budgétaires, mais ses travaux budgétaires sont restés comme l'expression de la vérité sur nos finances ; et à la manière dont on l'attaque en son absence, on peut voir que ses coups portaient à la bonne place : qu'ils ont infligé des blessures dont le trésorier provincial conserve encore les marques cuisantes. Le trésorier ne peut se défendre, ne peut défendre sa politique sans attaquer M. Desjardins : c'est un témoignage flatteur pour ce dernier, c'est une note fort suspecte pour la cause du trésorier.

Avant de passer à l'examen de certaines parties proéminentes de l'exposé budgétaire et des prétentions du trésorier, je crois bon de régler un point sur lequel j'ai attiré l'attention du trésorier et qu'il a vaillamment éludé en prenant la voie détournée de la tangente.

Il s'agit des dépenses imputables au revenu et au capital, des dépenses ordinaires qu'il faut distinguer des dépenses spéciales, extraordinaires, ou à couvrir par les emprunts.

L'honorable trésorier a prétendu que sa classification était celle de tous les budgets du monde, et il nous a assuré qu'on la suivait à Ottawa comme à Toronto. " Partout, s'est-il écrié, on admet deux budgets, et la distinction que je fais entre ces deux budgets est parfaitement légitime."

Pas partout, mais en beaucoup de pays, en effet, on admet un double budget, mais nulle part il ne ressemble à celui du trésorier de la province de Québec, qui devrait se hâter d'obtenir un diplôme d'honneur pour son ingénieuse invention.

En France, depuis 1879, on a le budget des dépenses ordinaires et le budget des dépenses sur ressources extraordinaires. C'est dans cette dernière section que l'on a inclus la dotation des grands travaux publics auxquels il est pourvu par des emprunts. " Dans la pratique, dit un économiste, ce dernier budget a conduit à des abus au moins aussi grands que le budget extraordinaire de l'Empire. On y a introduit beaucoup de dépenses permanentes, comme des travaux de routes, l'entretien d'une partie du personnel des ponts et chaussées et on dissimulait ainsi les déficits du budget ordinaire, qui était incomplet en dépenses. Justifiée dans certains cas, l'existence d'un budget extraordinaire peut donc être une cause de relâchement dans la position des finances et une source de déficits."

C'est singulièrement le cas ici, où pour couvrir des déficits énormes, on en est rendu à imputer, — oh ridicule suprême! — aux emprunts, le coût des portraits de nos Orateurs et les menues réparations à nos édifices publics.

En Angleterre, et ce devrait être là le modèle des colonies, car c'est en Angleterre que le budget a atteint le degré de perfection le plus élevé comme exactitude et compréhension; en Angleterre on reconnaît le budget ordinaire de l'administration publique et le budget extraordinaire des services militaires et civils. C'est le budget ordinaire; quand il surgit un événement vraiment exceptionnel, ou une série de dépenses réellement extraordinaires auxquelles on pourvoit par l'emprunt, on fait un état spécial et c'est le budget extraordinaire. Exactement, comme les prédé-

ces
le
rat
ext
de
A
pul
siè
de
nu
édi
de
A
cem
guè
che
dée
T
gou
Y
du
à-d
ach
géop
mer
Il
ridi
s'att
tabl
M
à pr
J'en
resp
d'aff
com
ses c
M
nora
notre

cesseurs du gouvernement actuel ont fait, ici, en entreprenant le chemin provincial : ils ont créé un budget spécial dont les opérations ont toujours été rangées avec raison dans le budget extraordinaire. Il en a été de même des grandes constructions de l'Etat.

A Ottawa, on n'impute au capital que les grandes constructions publiques qui servent à l'usage immédiat du gouvernement, au siège de la capitale, ou les grands travaux de chemins de fer et de canaux qui appartiennent à l'Etat. Tout le reste est imputé au revenu, comme les réparations de toutes sortes et tous les édifices publics en dehors d'Ottawa, bureaux de postes, entrepôts de douane, etc., etc.

A Toronto, on suit la même classification, et avant le commencement des nouveaux édifices parlementaires, on ne connaissait guère de dépenses imputables au capital, excepté, toutefois, les chemins de colonisation, qui chez nous, ont toujours été regardées comme des dépenses ordinaires annuelles.

Telle est la distinction admise dans les budgets des quatre gouvernements qui nous touchent de plus près.

Y a-t-il là quelque chose de ressemblant à la classification du trésorier actuel qui en est rendu à imputer au capital, c'est-à-dire aux emprunts consolidés, des dépenses telles que des achats de livres, des portraits à l'huile ou au crayon, des cartes géographiques, des ouvrages de reliure et d'impression, des menus travaux d'entretien des édifices publics !

Il suffit de citer ces exemples pour faire toucher du doigt le ridicule de la classification du trésorier et la supercherie qui s'attache à ce moyen de voiler nos déficits réels et l'état véritable de la situation financière. (Appl. à gauche).

II

M. l'Orateur, il est une autre série d'observations que je tiens à présenter à la Chambre, c'est celle des mécomptes du trésorier. J'entretiens une estime sincère pour l'honorable monsieur ; je respecte ses vertus civiques, ses qualités et ses succès d'homme d'affaires ; je m'étonne de le voir rester intact au milieu d'une compagnie peu scrupuleuse, et je ne puis me lasser d'admirer ses convictions et sa bonne foi. (Rires).

Mais, hélas ! il est de l'humaine nature de se tromper, et l'honorable trésorier a erré, l'honorable trésorier a péché. C'est notre devoir de lui demander un compte sévère de sa conduite

des affaires publiques, lui qui a toujours déployé tant de rigueur pour l'ancien député de Montmorency et l'honorable député de Sherbrooke.

Si je remonte à 1887, temps d'espoirs et de brillantes promesses, je trouve l'honorable trésorier fort préoccupé des réductions, des retranchements, des économies qu'il allait opérer; c'était alors son principal souci, et il était à se demander au milieu de mille perplexités par quel bout il commencerait ses opérations de trésorier économe, sinon parcimonieux.

Repassons les déboires de l'honorable trésorier. Dans son discours sur le budget, en avril 1887 (p. 40), il calcule opérer une diminution sur le régime précédent de, \$253,915.00 dans les dépenses ordinaires pour 1887-88.

Il porte les dépenses de son administration (p.

40), à.....	\$ 3,000,829 00
Or elles sont de.....	3,365,032 36
Erreur entre diminution espérée et augmentation opérée, de.....	618,947 00
Il calcule ses dépenses totales à.....	4,220,736 00
Il espère une diminution totale (p. 41) de.....	572,593 50
Il dépense totalement (p. 15).....	5,996,977 70
Il commet une erreur de.....	\$1,776,241 70

pour ce seul exercice.

N'est-ce pas un coup de maître, pour un premier essai ?

Voyons les calculs de l'honorable monsieur pour 1888-89 :

Dépenses ordinaires, (Dis. p. 34) estimées à.....	\$ 3,277,359 74
Dépenses opérées, (C. P. p. 13).....	3,543,618 64
Erreur	266,258 90
Ses dépenses totales sont évaluées (Dis. p. 34), à...	4,475,222 86
Ses dépenses opérées (C. P. p. 15) sont de.....	5,511,395 95
Erreur totale	\$1,036,173 09

En 1889-90 :

Dépenses ordinaires (Dis. bud. p. 43) évaluées à..	\$ 3,353,170 51
Dépenses ordinaires, (C. p. 15) opérées.....	3,881,672 95
Erreur	\$528,502 44
Dépenses totales (Dis. p. 43) évaluées à.....	4,389,024 44
Dépenses totales (C. P. p. 17) opérées.....	5,273,595 86
Erreur totale	\$ 884,571 42

Dépe
Dépe
Bud
Pou
Pou
Prét
Err
Err
RÉ
E
Err
e
E
De
1°
diver
le pa
cier s
mal r
son b
voulo
admi
No
nous
ils or
Un
puis

En 1890-91 :

Dépenses ordinaires (Dis. bud. p. 38) évaluées à...	\$3,425,645 24
Dépenses totales (Dis. bud. p. 38) évalués à	4,877,828 24
Budget supplémentaire (p. 4) pour dépenses ordi-	
naires.....	215,510 01
Pour dépenses dites spéciales.....	115,448 74
Pour chemins de fer.....	35,364 27
Prêt à Beaumont	10,000 00
Erreur totale pour 5 mois.....	376,383 02
Erreur pour dépenses ordinaires.....	215,510 01

Récapitulons les mécomptes du trésorier :—

Erreurs sur dépenses ordinaires.

1887-88	\$ 688,947 00
1888-89	266,258 90
1889-90	528,502 44
1890-91	215,570 01

Erreur en dépenses ordinaires en 3 ans

et 5 mois..... **\$1,629,278 35**

Erreurs en dépenses totales :

1887-88	\$1,776,241 70
1888-89	1,036,173 09
1889-90	884,571 42
1890-91 (cinq mois).....	376,383 02

\$4,073,369 23

De tout cela, je me permets de tirer trois conclusions :

1° Si je me trompe de quelques milliers de dollars dans mes diverses opérations sur les finances provinciales, il faudra me le pardonner, puisqu'un homme si haut vanté comme financier se trompe si lourdement ; 2° le trésorier calcule mal et est mal renseigné, ou 3° il n'a pas de contrôle sur l'exécution de son budget, et c'est l'alternative la plus acceptable si nous ne voulons pas le taxer de grossière incurie ou de déplorable mal administration.

Nous avons voté tout ce qu'a demandé l'honorable monsieur ; nous avons eu des budgets énormes chaque année, et toujours ils ont été dépassés. Pourquoi ?

Un savant économiste français, M. Leroy-Beaulieu que je puis donner comme l'autorité financière la plus éclairée de

L'Europe, nous en indique, je crois, la raison dans ses remarques sur l'exécution du budget. Parlant de ce qu'il appelle " le fléau des crédits extra-budgétaires " en France, vers le milieu du siècle, et des moyens sévères pris pour y porter remède, il dit : " Qui croirait qu'avec ces précautions on n'arrivât à arrêter ce fléau ? Mais les mœurs sont toujours plus fortes que les lois ; les fâcheuses habitudes administratives prévalent sur les règlements : pour prévenir la prodigalité, tous les organismes constitutionnels sont insuffisants quand le pouvoir exécutif et les Chambres n'ont pas le dessein arrêté de résister à toutes les fantaisies, et quand ce ferme propos n'est pas, en outre, fortifié par la tradition."

" Cette habitude française, dit-il, ailleurs, de dépasser les crédits primitifs, et cette habitude anglaise de s'écarter aussi peu que possible de ces mêmes crédits doivent naturellement avoir une grande influence sur le sort des budgets définitifs dans l'un et l'autre pays. Aussi en France presque tous les budgets se soldent en déficit ; presque tous les budgets anglais offrent, au contraire, un excédent des recettes réalisées sur les dépenses effectuées."

Il est de fait qu'en Angleterre, le pays constitutionnel par excellence, les dépenses ne dépassent pas ou peu les estimés, parce qu'on a le respect de la parole donnée par les représentants du pouvoir public. Que nous sommes loin de cet exemple salutaire !

Les mécomptes du trésorier peuvent donner une idée de nos finances et du mouvement rapide, insurmontable qui entraîne et domine l'honorable monsieur : il n'est pas maître de la situation. (Appl.)

Je demande, au nom des principes constitutionnels, que le gouvernement de cette province respecte la parole donnée à cette Chambre. C'est en vain que pour expliquer les écarts de son budget, le trésorier viendra se plaindre de la pression populaire à laquelle il ne peut résister, des demandes incessantes qui lui arrivent de tous côtés, il ne trouvera personne pour l'excuser, car est-il ici un député capable de proposer la dépense d'un centin de l'argent public sans l'assentiment préalable du trésorier lui-même ?

Et cette pression ! Mais c'est lui-même qui l'a créée, qui l'entretient. Il fait appel aux appétits raisonnables et déraisonnables de la population. Il semble lui dire : la table est mise, faisons bombance ; après nous le déluge ! Il fait des remises à droite et à gauche, sans discrétion, sans justice.

Il e
viens d
façon
peuple

A ce
une le
princip
dépense
compl
erreurs
peu p
inférie
recette
empru
Khédi
ne tron
les vic
conduit

En e
en cett
les chi

Les d
été de

Depu

L'est
un mot
pour 18
réellem
prison
dépense
des dép
titue u
\$2,785,8
fausses
notre ca
Chamb
Avec
a été le
ans.

Il est impossible de croire que ces erreurs énormes que je viens de constater n'ont pas été intentionnelles et calculées de façon à capter la confiance de cette Chambre et à leurrer le peuple.

A ce propos, M. Leroy-Beaulieu donne aux gouvernements une leçon dont on pourrait avec avantage tirer parti ici. " Le principe qui domine, dit-il, en matière d'évaluation des dépenses et des recettes d'un Etat, c'est que la sincérité la plus complète doit présider aux prévisions. Il y a souvent des erreurs intentionnelles en sens contraire. Dans certains pays peu prospères, on met dans le budget un chiffre de dépenses inférieur à ce que l'on sait devoir être la réalité et un chiffre de recettes supérieur. C'était le vieux jeu des Etats obérés et emprunteurs, la Turquie et l'Egypte sous le gouvernement du Khédive Ismaïl. On pensait ainsi séduire les capitalistes. On ne trompait guère personne. Il serait superflu de s'étendre sur les vices de cette méthode et les résultats qu'elle amène: *elle conduit en général à la banqueroute.* "

En effet, voyez donc le mouvement de la dépense publique en cette province depuis trois années. Voici un tableau basé sur les chiffres de l'honorable trésorier lui-même!

Les dépenses ordinaires, avant le gouvernement actuel, avaient été de \$3,032,607.25 en 1886.

Depuis, quel essor n'ont elles pas pris!

1887-88	\$ 3,365,032 36
1888-89	3,543,618 64
1889-90	3,881,672 95
1890-91	3,995,534 75

L'estimation de la dépense pour ce dernier exercice demande un mot d'explication. Le trésorier estime les dépenses spéciales pour 1890-91 à \$912,183. Je retranche \$629,007 de dépenses réellement spéciales,—palais législatif, cour de Québec, cour et prison de Montréal,—et je trouve pour cette année un budget de dépenses réellement ordinaires de \$3,995,534.75. L'augmentation des dépenses ordinaires de ces quatre derniers exercices constitue une augmentation totale des frais d'administration de \$2,785,860; plus exactement, en tenant quelque compte des fausses dépenses spéciales, plus de \$3,000,000, qui seraient dans notre caisse si le gouvernement avait tenu ses promesses à la Chambre et respecté ses engagements vis-à-vis le corps électoral.

Avec un budget sans contrôle, voyez encore, M. l'Orateur, quel a été le mouvement de notre dette publique en moins de quatre ans.

En février 1887, nous avions :

Dette totale, (budget de 1887, p. 22).....	\$22,143,447	65
Dette consolidée, (p. 22).....	18,355,013	33
Dette flottante, (p. 23).....	3,788,434	32
Excès du passif sur l'actif consolidé, (p. 22).....	8,161,813	33
Ou sans compter l'indemnité d'Ottawa.....	10,555,013	33
Le 30 juin 1888, notre passif (D. budget p. 23) était de.....	24,180,461	56
Notre actif. (D. budget p. 23) était de.....	13,284,969	49
Dette nette.....	11,895,492	07
Le 30 juin 1889, notre passif (D. budget 1890) était de.....	27,157,808	21
Notre actif (D. budget p. 19) était de.....	12,815,560	50
Dette nette.....	\$14,343,847	71
Le 30 juin 1890 :		
Notre passif était de.....	\$27,186,852	25
Notre actif était de.....	11,131,785	14
Excédent du passif.....	\$16,055,067	11

N'est-ce pas là un accroissement déraisonnable de notre dette, surtout dans un temps ordinaire que ne signale aucune nouvelle grande entreprise publique !

La dette flottante était en 1887 de 3 $\frac{3}{4}$ millions, aujourd'hui elle atteint 7 millions tout près. Je crois que nous aurons des demandes de subventions aux chemins de fer pour plus de 3 millions. ¹ Notre dette flottante sera donc bientôt d'au moins 10 millions. Cette dette flottante suppose un emprunt d'au moins 10 millions. Mais cet emprunt passera donc tout entier à acquitter la dette flottante et les subventions aux chemins de fer !

Avec quoi le gouvernement va-t-il payer toutes les améliorations dont il parle au discours du trône, s'il n'emprunte pas plus que dix millions ? Ce n'est certes pas avec l'excédent des revenus ordinaires. (Rires.)

Voilà la terrible position où nous ont placés le régime extravagant que nous subissons et la faiblesse incroyable de l'honorable trésorier qui cède à toutes les sollicitations, se rend à toutes les obsessions.

A la tête des finances du pays, il s'est cru en famille, et il a cessé de tenir compte de ses recettes pour tout livrer à la dépense et aux besoins électoraux de l'administration.

Aussi faut-il l'entendre se plaindre de la pression populaire aujourd'hui. En effet, le peuple est en appétit, et plus le trésorier lui met sous la dent, plus le peuple veut manger, se repaître

¹ -- Depuis, le gouvernement a fait voter plus de 6 millions de piastres pour subventions aux chemins de fer et un nouvel emprunt de 10,000,000, ce qui ne comprend pas les dépenses énormes mentionnées au discours du Trône.

à la ca
pales, v
à prom
peuvent
m... d
ne com
Anss
Vous
Chamb
pour p
laissée
Qu'a
\$553,00
ciales t
Qu'a
votre c
Qu'ave
d'Onta
vous av
dettes
moins
recettes
ments,
avec ur
Vous
dettes
Vous
cette p
L'ho
taxe su
son bu
Würtel
depuis
battue
bunau
prélass
Et l'
maître
équilibr
accru v
d'hui v
vous sa
étaient
plutôt

\$22,143,447 65
18,355,013 33
3,788,434 32
8,161,813 33
10,555,013 33
24,180,461 56
13,284,969 49
11,895,492 07
27,157,808 21
12,815,560 50
\$14,343,847 71

\$27,186,852 25
11,131,785 14
\$16,055,067 11
de notre dette,
aucune nouvelle

ns, aujourd'hui
ous aurons des
pour plus de 3
t d'au moins 10
unt d'au moins
tout entier à
chemins de fer !
outes les amé-
l'emprunte pas
l'excédent des

régime extra-
table de l'hono-
ons, se rend à
famille, et il a
rer à la dépense

ession populaire
et plus le trésor-
nger, se repaître

piastres pour subven-
i ne comprend pas les

à la caisse publique. Vous avez fait remise des dettes municipales, vous avez fait des ponts municipaux, vous en êtes même à promettre le remboursement des sommes que des municipalités peuvent être appelées à payer à leurs créanciers ! Le gouvernement doit tout créer, tout faire, tout réparer et l'initiative privée ne compte plus dans cette province.

Aussi vous pouvez voir à quel résultat vous en êtes rendus.

Vous accusez vos prédécesseurs de vos malheurs ; or cette Chambre a voté, à votre demande, un emprunt de \$3,500,000 pour payer la dette flottante que vos prédécesseurs avaient laissée ?

Qu'avez-vous fait de ces millions ? Qu'avez-vous fait des \$553,000 d'arrérages qu'ont mis en votre caisse les taxes commerciales toujours combattues par vous ?

Qu'avez-vous fait des \$2,200,000 de dépôt sacrés confiés à votre caisse par certaines compagnies de chemin de fer ? Qu'avez-vous fait des 3 ou 4 cent mille dollars que la province d'Ontario, que Montréal, que la vente de notre domaine public vous avaient confiés ! Tout est parti et vous parlez encore des dettes de vos prédécesseurs, quand ces dettes se chiffraient par moins de 4 millions, que vous avez touché près de 7 millions de recettes extraordinaires, provenant d'emprunts, de détournements, de l'aliénation de notre domaine, et que vous restez encore avec une dette flottante de près de 7 millions de piastres. (Appl.)

Vous accusez vos prédécesseurs d'avoir accumulé dettes sur dettes et de n'avoir pas pourvu au paiement des intérêts.

Vous n'êtes pas justes et vous mentez à l'histoire financière de cette province,

L'honorable M. Church, trésorier en 1878, avait imposé une taxe sur les enregistrements ; il voulait sincèrement équilibrer son budget : vous l'avez violemment combattu. L'honorable M. Würtele, en 1882, a créé la taxe commerciale qui a tant servi depuis à défrayer vos folies administratives : vous l'avez combattue avec acharnement et devant le peuple et devant les tribunaux. Vous avez perdu votre cause et aujourd'hui vous vous prélassiez avec l'argent qui vous vient de cette source. (Appl.)

Et l'honorable M. Robertson, ce vétéran de la Chambre, ce maître dans les finances provinciales, lui aussi, avait songé à équilibrer son budget avant de vous laisser la place. Il avait accru vos recettes ordinaires de \$247,000 par année et aujourd'hui vous l'attaquez perfidement, je dirai lâchement, quand vous savez pourtant que sous son administration, les affaires étaient entre bonnes mains, qu'il serrait les cordons de la bourse plutôt qu'il ne les déliait. Ne l'avait-on pas surnommé le baron

de Cutt-off ! (Rires). C'est lui, le méchant homme, que le trésorier accuse d'extravagance et de mal administration. En trois ans et demi vous en êtes rendu à un déficit réel de \$800,000 à \$900,000 en comptant l'intérêt du futur emprunt. Ah ! M. Robertson est bien vengé aujourd'hui de vos injures, et les aveux humiliants du trésorier viennent ajouter à la confusion de ce dernier et à l'honneur du député de Sherbrooke. (Appl. prolongés.)

La Chambre suspend sa séance jusqu'à 8 heures p. m.

III

A la reprise des débats, M. Nantel continue :

J'étais à constater, M. l'Orateur, avant l'ajournement, la différence entre les méthodes suivies par les prédécesseurs du trésorier actuel et celles que nous voyons aujourd'hui, et j'allais demander comment on va combler l'abîme qui s'est creusé, en trois ans et cinq mois, entre les recettes ordinaires de la province et ses dépenses.

Vous ne direz pas, répéterai-je, que vos revenus ordinaires vont suffire à créer une marge assez large pour remplir les brillantes promesses du discours du trône.

En n'acceptant comme dépenses spéciales imputables au capital — ce qui est exact et juste — que les chemins de fer et les grandes constructions de l'Etat, vos dépenses ordinaires laissent un écart d'au moins \$500,000.00 par année.

Où donc allez vous prendre ce qu'il faut pour toutes les grandes dépenses mentionnées au discours du Trône, dans les termes suivants :

“ L'affaire des biens des Jésuites ; — les anciens subsides de chemins de fer ; — la construction des ponts en fer ; — celle de certains travaux de colonisation ; — les montants légitimement dus sur les réclamations en rapport avec la construction du palais législatif et du palais de justice, à Québec ; — les sommes nécessaires aux travaux, déjà autorisés, de la construction d'une prison et de l'agrandissement du palais de justice à Montréal ; la construction de voûtes à l'épreuve du feu, et les grosses réparations devenues urgentes dans les palais de justice des districts ruraux ; — la construction, aussi déjà autorisée, de deux nouveaux palais de justice et de prisons, dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac ; — la construction, ou l'achat, d'un ou plusieurs asiles d'aliénés, en temps utile pour l'expiration des contrats actuels d'affermage ; — les nouveaux subsides de chemins de fer qui vous seront demandés, et qui sont indispensables au couronnement de la politique sanctionnée par les législatures précédentes ; — le maintien des écoles gratuites du

soir, c
l'augm
but d
assidu
répara
norma
nécessa
ments
d'un p
Québec
l'abolit
ment d
actuels
circons

Cette
dont p
liers e
l'œil po
Vous y
lui en
pour v
de qué

Tronc,
\$10,0
teur ! J
messes
exécute
fonds é

Et vo
pu trou
Vous
du jour
chemin

Mais
qu'allez
Ce que
que vou
ployer
que vou
avec un
cessent
annuels
ment c
courage

Vos d
rester d

soir, créées pour l'instruction des cultivateurs et des ouvriers; l'augmentation des subventions des écoles élémentaires, dans le but d'assurer un salaire plus élevé aux instituteurs et une assiduité plus satisfaisante de la part des élèves; — les grosses réparations qui se font actuellement, à Montréal, aux écoles normales Jacques-Cartier et McGill; — la construction devenue nécessaire, de l'école normale Laval, à Québec; — les engagements pris, à la dernière session, relativement à la construction d'un pont, reliant les deux rives du Saint-Laurent à, ou près de Québec; — l'empiérement des chemins dans les campagnes; — l'abolition des péages sur les ponts et les barrières; — l'établissement d'une école centrale d'agriculture, répondant aux besoins actuels; — et enfin plusieurs autres dépenses, imposées par les circonstances, et imputables au capital."

Cette énumération d'entreprises nouvelles, d'améliorations dont plusieurs devraient dépendre de l'initiative des particuliers et des corporations privées n'est qu'un leurre, un trompe-l'œil pour obtenir le vote des députés et l'approbation populaire. Vous voulez mettre le peuple sous l'impression que c'est pour lui en général que vous dépensez, tandis que c'est uniquement pour vous, pour vos cabaleurs d'élection, pour toute cette nuée de quémandeurs, grands et petits, à commencer par le Grand-Tronc, qui veulent émarger au budget de la province. (Appl.)

\$10,000,000 de dette flottante, bientôt! Qu'ai-je dit M. l'Orateur! Je me suis trompé d'au moins \$5,000,000. Il y a des promesses que vous allez tenir, des constructions que vous allez exécuter parce que vous en avez besoin pour sustenter votre fonds électoral.

Et vos \$10,000,000! Ils sont déjà placés avant que vous n'ayiez pu trouver les ressources nouvelles pour en payer l'intérêt.

Vous allez les emprunter pour faire face à la dette flottante du jour, pour payer les subventions actuelles et futures aux chemins de fer!

Mais la dette flottante n'est pas toute exigible, d'un coup, qu'allez-vous faire de ce que l'emprunt va vous laisser en mains? Ce que vous avez fait du reste de l'emprunt de \$3,500,000, ce que vous avez fait de nos dépôts de garantie: vous allez l'employer à des dépenses nouvelles, à des entreprises nouvelles, que vous savez créer avec une fertilité d'imagination, ou plutôt avec une abondance de besoins politiques et électoraux qui ne cessent d'étonner. Vous allez l'employer à combler vos déficits annuels, car vous n'êtes pas assez courageux après avoir ineptement créé un gouffre béant sous vos pieds, vous n'êtes pas assez courageux pour même essayer de le combler. (Appl.)

Vos déficits dans les opérations ordinaires vont continuer à rester dans le demi-million, annuellement; vos déficits dans les

opérations du capital, c'est-à-dire du capital emprunté, vont dépasser le million. A ce train les dix millions vont être vite absorbés, et avant qu'il ne soit longtemps vous reviendrez nous demander un second emprunt. Vous avez besoin annuellement de 800 à 900 mille piastres, où allez-vous les prendre? Vous ne l'indiquez pas et vous ne sauriez l'indiquer. (Appl.)

Voilà où nous en sommes, et l'on dit que la province est riche, que l'administration est sage et prudente, qu'elle fait le bien du pays et éclipe par l'éclat de ses œuvres le règne de ceux qui l'ont précédée. La province est riche en ressources naturelles, inexploitées et restées inutiles encore; en production, en épargne, la province n'est pas riche, elle n'est guère plus riche aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années, si l'on en croit les statistiques municipales.

En 1882, le nombre d'acres évalués comme occupés était de \$15,625,806, la valeur des propriétés immobilières imposables de \$197,230,170, l'actif de \$2,008,121.12, le passif ou les dettes de \$1,939,625.93; en 1889, le nombre d'acres évalués était de \$12,332,108, la valeur des propriétés immobilières était de \$172,541,848, l'actif de \$2,672,537.90, mais le passif de \$2,966,595.48 !!

Où est donc cet immense mouvement de la fortune publique que la politique actuelle prétend avoir créée?

La province ne colonise guère plus, après nos sacrifices immenses pour la construction des chemins de fer qu'avant, si l'on en croit le rapport du ministre des terres de la Couronne. (Page 12, rapport 1890.)

Le tableau indiquant le nombre d'acres de terre vendus ou octroyés gratuitement depuis 1867 accuse une progression descendante presque constante. Le nombre d'acres vendus du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890 a été de 129,014. Il variait de 168,000 à 151,000 pour les périodes correspondantes de 1870-71-72. Les octrois gratuits de terres n'ont été que de 200 acres en 1889-90; ces octrois variaient entre 20,000 acres à 2,000 acres chaque année depuis la confédération, avant le régime Mercier.

Et l'agriculture! Ah, l'agriculture malgré toutes les vantardises officielles, est si peu prospère que nos campagnes souffrent d'une double émigration: celle qui se dirige vers les villes et celle qui, plus intense que jamais, va se perdre, pour nous, dans le gouffre de la république américaine. (Appl.)

Non, notre province n'augmente pas et nos charges, de toutes parts, croissent en nombre et en lourdeur, se multiplient avec une rapidité qui donne le vertige.

Ne l'oublions pas, M. l'Orateur, quand nous parlons de charges

publi
reste
dette
du cu
indiv
des h
Je
nos c
ducti
s'enri
famil
anné
manq
calcu
encor
La
mais
a dit
les ci
C'est
d'une
esprit
En es
Chan
J'a
toujo
cripti
fendr
cient
d'ext
tution
toute
L'é
d'avo
hom
à poi
minis
trésor
moi,
faire
(App
No
l'avo

publiques, il ne peut s'agir que des impositions provinciales. Il reste encore, pesant d'un poids s'alourdissant sans cesse — la dette fédérale, la dette municipale, la dette scolaire, la dette du culte, pour construction d'églises et de presbytères, la dette individuelle qui est considérable et s'attache au sept huitième des habitants de cette colonie.

Je me consolerais facilement de cet énorme accroissement de nos charges publiques, si au moins le pays augmentait en production agricole, dans une mesure satisfaisante; si nos terres s'enrichissaient par une culture améliorée, en fournissant à la famille et à la consommation étrangère; si nos agriculteurs réalisaient, en général, des bénéfices plus sensible d'année en année. Mais loin de là, ils s'endettent de plus en plus, et au manque de production viennent encore s'ajouter le manque de calcul, le luxe et l'imprévoyance. On produit peu et on épargne encore moins.

La population de la France est lourdement taxée, je le sais; mais aussi quel peuple travailleur, industriel et économe! On a dit que c'est le bas de laine du paysan français qui a fourni les cinq milliards nécessaires à la libération du territoire. (App.) C'est vrai, et depuis, comme avant, le contribuable français paye d'une main l'impôt à l'Etat, mais il retire de l'autre ce que son esprit d'économie, d'épargne, lui constitue de rentes sur l'Etat. En est-il ainsi chez nous? Quel homme voyant clair, dans cette Chambre ou au dehors, pourra le dire? (App.)

J'accuse le Premier Ministre d'avoir été l'instrument actif et toujours prêt de cette pression populaire, dont la lugubre description dans la bouche du trésorier aux abois, est de nature à fendre les cœurs; j'accuse le trésorier d'être le complice inconscient peut-être, naïf certainement, de cette politique de folies et d'extravagances qui méconnaît tous les principes de la constitution anglaise, toutes les règles d'une saine administration, toutes les traditions d'une législation digne et relevée.

L'état financier de la province fait voir qu'il ne suffit pas d'avoir à la tête de nos finances un honnête homme, un brave homme, un bon homme (rires); mais qu'il faudrait un trésorier à poigne, que le nôtre ne l'est pas et qu'il a affaire à un premier ministre à poigne celui-là, faisant jouer, sans scrupule, ce que le trésorier appelle la pression populaire, et ce que j'appellerai, moi, la machine à déprimer la moralité de notre population et à faire le vide presqu'instantané et complet dans le trésor public. (Appl. bruyants.)

Non, le gouvernement ne fait pas le bien du pays, car après l'avoir ruiné financièrement,—il n'y a plus à parler des dangers

probables de l'avenir en présence des périls immé-
diats de l'heure actuelle. — le gouvernement travaille avec une habileté
raffinée à démoraliser le peuple, à lui enlever toute confiance, à lui ôter
de *self reliance*, de *self help*. Il tarit par tous les moyens la source
active des citoyens et des corporations, cette source la plus vivante
et la plus abondante de prospérité pour une nation. (Appl.)

Notre peuple issu de Français, n'a jamais assez compté sur
lui-même : il croit le gouvernement appelé à tout faire et le
gouvernement actuel n'a cessé de l'encourager dans cette voie,
de faire appel à tous les appétits, à toutes les convoitises. Et
l'honorable trésorier se plaint de la pression populaire. Qui
l'a doublée, décuplée cette pression ? si ce n'est le gouverne-
ment actuel. (Appl.)

“ Un homme d'Etat distingué, écrit M. Leroy-Beaulieu, a dit
qu'un ministre des finances doit avoir une certaine ferocité.
Notre trésorier a trop bon cœur, il cède trop facilement aux
obsessions du public, des députés, de ses collègues les ministres.
Un autre homme d'Etat compare le ministre des finances “ à un
voyageur qui s'achemine vers un but : l'équilibre du budget ;
il est sans cesse menacé sur la route par des larrons prêt à le
détrousser, ces larrons n'étant autres que les différentes adminis-
trations. ” Ces larrons signifient, pour notre trésorier, le com-
missaire des terres, le ministre des travaux publics, le procureur
général et surtout le chef de tous ces détrousseurs, le premier
ministre. Tous l'ont pillé à l'envi, ce brave homme qui conti-
nue à marcher, les épaules courbées et la tête branlante, vers ce
but qu'il n'atteindra jamais. (Rires et appl.)

Car notre budget de dépenses ordinaires, qui était équilibré,
il y a 3 ans, de l'aveu même du trésorier actuel, se solde aujour-
d'hui par un déficit avoué de \$345,000, un déficit réel de \$500,
000. Dans quelques jours nous aurons une dette flottante de 10
millions, et notre dette consolidée dépassera \$30,000,000.00. Où
est l'homme providentiel qui devait restaurer nos finances ? Où
est la colonne de feu qui devait conduire la tribu à la terre
promise ?

La situation financière est désespérée, c'est un fait évident
pour tous. Nous ne critiquons pas pour le mince plaisir de cri-
tiquer, ni afin d'arriver au pouvoir ; l'opposition ne voudrait
accepter la succession du gouvernement actuel que sous bénéfice
d'inventaire. Car, qu'on le sache bien, ceux qui auront fait la
banqueroute, devront rester à la liquidation. (Appl. prolongées
de la gauche.)

... de
... été
... le
...
... vive
... (Appl.)
... compte sur
... faire et le
... ns cette voie
... voitures. Et
... pulaire. Qui
... le gouverne

... eaulien, a dit
... aine ferocité.
... blement aux
... les ministres.
... nances " à un
... du budget;
... ns prêt à le
... ntes adminis-
... rier, le com-
... , le procureur
... s, le premier
... ne qui conti-
... lante, vers ce

... tait équilibré,
... solde àjour-
... réel de \$500,
... ottante de 10
... 00,000.00. Où
... finances? Où
... bu à la terre

... fait évident
... plaisir de cri-
... ne voudrait
... sous bénéfice
... uront fait la
... bl. prolongés

